



Lorsque l'homme rentre chez lui et qu'il évoque Allah, Exalté soit-Il, ainsi qu'avant de manger, le diable dit à ses acolytes : « Cette nuit, point d'endroit pour dormir, ni de quoi dîner ! » Si, par contre, la personne entre chez elle sans évoquer Allah, Exalté soit-Il, le diable dit : « Cette nuit, vous avez où dormir ! » Et si elle n'évoque pas non plus Allah, Exalté soit-Il, avant de manger, [le diable] dit : « Cette nuit, vous avez non seulement où dormir mais également de quoi manger ! »

Jâbir ibn 'Abdillah (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Lorsque l'homme rentre chez lui et qu'il évoque Allah, Exalté soit-Il, ainsi qu'avant de manger, le diable dit à ses acolytes : « Cette nuit, point d'endroit pour dormir, ni de quoi dîner ! » Si, par contre, la personne entre chez elle sans évoquer Allah, Exalté soit-Il, le diable dit : « Cette nuit, vous avez où dormir ! » Et si elle n'évoque pas non plus Allah, Exalté soit-Il, avant de manger, [le diable] dit : « Cette nuit, vous avez non seulement où dormir mais également de quoi manger ! »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Le hadith de Jâbir (qu'Allah l'agrée) concerne les règles de bienséance à respecter lors du repas. Ici, Jâbir (qu'Allah l'agrée) informe du fait que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Lorsque l'homme rentre chez lui et évoque Allah, Exalté soit-Il, au moment où il entre et avant de manger, le diable dit à ses semblables : « Cette nuit, point d'endroit pour dormir ni de quoi dîner ! » : cela, grâce à l'évocation d'Allah. En effet, lorsqu'on entre chez soi, le rappel à dire est : « Au nom d'Allah nous sommes entrés et au nom d'Allah nous sommes sortis, et c'est en Allah, notre Seigneur que nous plaçons notre confiance. Ô Allah ! je te demande certes la meilleure des entrées et la meilleure des sorties. » comme on trouve dans un hadith dont la chaîne de transmission est interrompue. Quant au rappel au moment de prendre le repas, c'est le suivant : « Au Nom d'Allah ! » Ainsi, si la personne évoque Allah lorsqu'il entre et lorsqu'il commence à manger, le diable dit à ses acolytes : « Cette nuit, point d'endroit pour dormir, ni de quoi dîner. » : Tout ceci grâce à l'évocation d'Allah, Le Puissant, Le Majestueux. Cette maison est protégée et Allah, Exalté soit-Il, la protège des

démons. Et lorsque l'homme entre sans évoquer Allah Le Très-Haut, le diable dit : « Cette nuit, vous avez où dormir ! » Et si la personne n'évoque pas non plus Allah avant de manger, alors le diable dit : « Cette nuit, vous avez où dormir et de quoi manger ! » : le diable l'accompagnera pour dormir et pour manger parce qu'il ne s'est pas protégé en évoquant Allah. Ce hadith invite donc fortement l'Homme qui entre chez lui à évoquer le Nom d'Allah.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3037>

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY

